



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 4 novembre 2010

**SESSION ANNUELLE 2011
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC**
Information préalable

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis 2002, l'Union interparlementaire et le Parlement européen conduisent conjointement un processus connu sous le nom de Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est le mécanisme permanent par lequel les parlements exercent un droit de regard sur cette organisation intergouvernementale et qui en constitue *de facto* la dimension parlementaire. Le principal objectif de la Conférence est d'accroître la transparence de l'OMC vis-à-vis de l'extérieur et de l'amener à rendre compte aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple.

Je suis heureux de vous informer que la prochaine session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra à Genève les **21 et 22 mars 2011**. Pour la première fois depuis son lancement, la Conférence se tiendra dans les locaux de l'OMC, au Centre William Rappard. Votre parlement est invité à envoyer une délégation à cette manifestation importante qui se tiendra à un moment où le système commercial multilatéral fait face à des défis majeurs.

Conformément aux Règles de procédure de la Conférence, la session annuelle est destinée principalement aux **parlementaires spécialisés dans le commerce international** dans leurs parlements respectifs. La participation à cette conférence leur donnera la possibilité d'obtenir des informations de première main sur l'évolution récente des négociations du Cycle de Doha et de réfléchir à des moyens de contribuer à la relance du processus. Ce sera également l'occasion de procéder à un échange de vues et d'expériences avec des collègues d'autres parlements, d'entrer en contact avec des négociateurs gouvernementaux et de hauts fonctionnaires de l'OMC et de dialoguer avec des représentants de la société civile.

L'ordre du jour et le programme provisoires de la session seront distribués à tous les parlements début 2011 et seront également publiés sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/trade11.htm>).

Afin de faire avancer les préparatifs pratiques de la session et de permettre aux délégués de prendre les dispositions logistiques nécessaires, vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription. En raison du grand nombre de manifestations internationales qui se déroulent à Genève au mois de mars 2011, je vous invite à réserver dès que possible des chambres d'hôtels pour votre délégation. Vous pouvez le faire soit par l'intermédiaire de la mission diplomatique de votre pays à Genève, soit en faisant appel à l'Office du tourisme de Genève (<http://www.geneve-tourisme.ch>). J'appelle votre attention sur le fait que la date limite pour la réservation des chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme est fixée au **15 février 2011**. Après cette date, l'Office du tourisme ne peut garantir les réservations.

J'espère vivement que votre parlement sera représenté à la session annuelle 2011 de la Conférence parlementaire sur l'OMC et je me réjouis à la perspective de recevoir, en temps utile, les noms de vos délégués.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général